

**Expert-Comptable**

*Inscrit à l'Ordre de Paris*

**Commissaire aux Comptes**

*Inscrit auprès de la Compagnie de Paris*

---

**Fédération Française de Tir à l'Arc**

**12, place Georges Pompidou  
93160 Noisy le Grand**

**Rapport du Commissaire aux comptes  
sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2021**



**Expert-Comptable***Inscrit à l'Ordre de Paris***Commissaire aux Comptes***Inscrit auprès de la Compagnie de Paris***Fédération Française de Tir à l'Arc****Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901****12, place Georges Pompidou****93160 Noisy le Grand****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES****sur les comptes annuels****Exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'assemblée générale de l'association Fédération Française de Tir à l'Arc.

**Opinion**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association «Fédération Française de Tir à l'Arc », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 11 février 2022. Ces comptes ont fait l'objet de ma part d'un premier rapport en date du 28 février 2022 dans lequel j'ai certifié les comptes sans réserve. Depuis, l'annexe, qui fait partie des comptes annuels, a été modifiée pour ajouter une note sur une dérogation aux prescriptions comptables. Je suis de ce fait amené à émettre un nouveau rapport qui se substitue au précédent.

Je certifie que ces comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion****Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport.



## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point exposé dans la note 1.1. de l'annexe des comptes annuels concernant l'imputation comptable des projets associatifs.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ses comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel



permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 mars 2022

Le commissaire aux comptes

**Guy DUCROS**



FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Comptes annuels 2021



## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et provisions (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit - non appelé	0		0	0
<b>ACTIF IMMOBILISE (a)</b>				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	172 596	172 596	0	0
Fonds commercial (1)	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	145 546	0	145 546	304 648
Constructions	735 502	200 691	534 811	839 267
Installations techniques, matériels, et outillage industriels	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	580 313	351 420	228 893	240 124
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières (2) :				
Participations (b)	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	11 042	0	11 042	11 042
Autres	3 320	0	3 320	3 320
<b>Total I</b>	<b>1 648 320</b>	<b>724 707</b>	<b>923 613</b>	<b>1 398 401</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours (a) :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En cours de production [biens et services] (c)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	57 617	1 727	55 890	96 854
Avances et acomptes versés sur commandes	32 194	0	32 194	14 023
Créances (3) :				
Créances clients (a) et comptes rattachés (d)	29 201	0	29 201	68 016
Comptes affiliés	210 363	0	210 363	38 438
Autres créances	47 930	0	47 930	32 767
Valeurs mobilières de placement (e) :				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	0	0	0	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	3 528 632	0	3 528 632	3 364 662
Charges constatées d'avance (3)	49 068	0	49 068	341 446
<b>Total II</b>	<b>3 955 004</b>	<b>1 727</b>	<b>3 953 277</b>	<b>3 956 205</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecarts de conversion Actif (V)	0		0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 603 324</b>	<b>726 434</b>	<b>4 876 890</b>	<b>5 354 606</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à moins d'un an (brut)				

- (a) Les actifs avec clause de réserve de propriété sont regroupés sur une ligne distincte portant la mention " dont... avec clause de réserve de propriété ". En cas d'impossibilité d'identifier les biens, un renvoi au pied du bilan indique le montant restant à payer sur ces biens. Le montant à payer comprend celui des effets non échus.
- (b) Si des titres sont évalués par équivalence, ce poste est subdivisé en deux sous-postes " Participations évaluées par équivalence " et " Autres participations ". Pour les titres évalués par équivalence, la colonne " Brut " présente la valeur globale d'équivalence si elle est supérieure au coût d'acquisition. Dans le cas contraire, le prix d'acquisition est retenu. La provision pour dépréciation globale du portefeuille figure dans la 2ème colonne. La colonne " Net " présente la valeur globale d'équivalence positive ou une valeur nulle.
- (c) A ventiler, le cas échéant, entre biens, d'une part, et services d'autre part.
- (d) Créances résultant de ventes ou de prestations de services.
- (e) Poste à servir directement s'il n'existe pas de rachat par l'entité de ses propres actions.

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

BILAN - PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>CAPITAUX PROPRES*</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	332 678	332 678
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation (b)	0	0
Ecart d'équivalence (c)	0	0
Réserves:		
Réserve légale	0	0
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres	738 170	500 000
Report à nouveau (d)	658 106	557 929
<b>Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte] (e)</b>	<b>182 407</b>	<b>450 178</b>
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
<b>Total I</b>	<b>1 911 362</b>	<b>1 840 785</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Fonds dédiés	0	216 333
<b>Total II</b>	<b>0</b>	<b>216 333</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	218 794	153 415
<b>Total III</b>	<b>218 794</b>	<b>153 415</b>
<b>DETTES (1) (g)</b>		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	562 397	642 041
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	13 000
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	1 866	2 762
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés (f)	158 783	222 539
Dettes fiscales et sociales	188 257	146 465
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	27 297	33 763
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	1 808 134	2 083 504
<b>Total IV</b>	<b>2 746 734</b>	<b>3 144 073</b>
Ecarts de conversion passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 876 890</b>	<b>5 354 606</b>
(1) Dont à plus d'un an	416 163	588 653
Dont à moins d'un an	1 391 971	1 494 851
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) Dont emprunts participatifs		

\* Le cas échéant, une rubrique "Autres fonds propres" est intercalée entre la rubrique "Capitaux propres" et la rubrique "Provisions pour risques et charges" avec ouverture des postes constitutifs de cette rubrique sur des lignes séparées (montant des émissions de titres participatifs, avances conditionnées).

Un total I bis fait apparaître le montant des autres fonds propres entre le total I et le total II du passif du bilan. Le total général est complété en conséquence.

- (a) Y compris capital souscrit non appelé.
- (b) A détailler conformément à la législation en vigueur.
- (c) Poste à présenter lorsque des titres sont évalués par équivalence.
- (d) Montant entre parenthèses ou précédé du signe moins (-) lorsqu'il s'agit de pertes reportées.
- (e) Montant entre parenthèses ou précédés du signe moins (-) lorsqu'il s'agit d'une perte.
- (f) Dettes sur achats ou prestations de services.
- (g) A l'exception, pour l'application du (1), des avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

## FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Produits d'exploitation (1) :</b>		
Ventes de marchandises	85 758	69 623
Production vendue biens (a)	0	167
Production vendue services (a)	78 902	125 014
<b>Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>164 660</b>	<b>194 804</b>
<i>dont à l'exportation :</i>	0	0
Production stockée (b)	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation	1 446 534	887 832
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	642 167	288 875
Cotisations	1 960 280	2 136 758
Utilisation des fonds dédiés	216 333	0
Autres produits	346 736	232 865
<b>Total I</b>	<b>4 776 709</b>	<b>3 741 134</b>
<b>Charges d'exploitation (2) :</b>		
Achats de marchandises (d)	10 618	67 547
Variation des stocks (e)	29 114	-15 342
Achats de matières premières et autres approvisionnements (d)	0	44 023
Variation des stock (e)	0	-9 300
*Autres achats et charges externes	1 974 950	1 458 618
Impôts, taxes et versements assimilés	96 398	89 774
Salaires et traitements	772 962	701 375
Charges sociales	174 541	229 249
Dotations aux amortissements et aux provisions:		
Sur immobilisations: dotations aux amortissements (f)	71 907	90 280
Sur immobilisations: dotations aux provisions	0	0
Sur actif circulant: dotations aux provisions	0	319
Pour risques et charges: dotations aux provisions	100 000	0
Report des fonds dédiés	0	216 333
Autres charges	1 286 370	363 109
<b>Total II</b>	<b>4 516 860</b>	<b>3 235 985</b>
* Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier	0	0
- Redevances de crédit-bail immobilier	0	0
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>259 849</b>	<b>505 148</b>
<b>Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :</b>		
Bénéfice ou perte transférée (III)	0	0
Pertes ou bénéfices transféré (IV)	0	0
<b>Produits financiers :</b>		
De participation (3)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 889	1 356
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total V</b>	<b>3 889</b>	<b>1 356</b>
<b>Charges financières :</b>		
Dotations aux amortissements et provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (4)	13 108	14 639
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
<b>Total VI</b>	<b>13 108</b>	<b>14 639</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-9 219</b>	<b>-13 284</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>250 630</b>	<b>491 865</b>



COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice 2021	Exercice 2020
<b>Produits exceptionnels :</b>		
Sur opérations de gestion	28 167	4 083
Sur opérations en capital	460 000	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>Total VII</b>	<b>488 167</b>	<b>4 083</b>
<b>Charges exceptionnelles :</b>		
Sur opérations de gestion	122 979	44 986
Sur opérations en capital	433 190	0
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
<b>Total VIII</b>	<b>556 169</b>	<b>44 986</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>68 003</b>	<b>-40 903</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (IX)</b>	<b>220</b>	<b>784</b>
<b>Report des ressources non affectées (X)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements à réaliser sur ressources non affectées (XI)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des produits (I+III+V+VII+X)</b>	<b>5 268 765</b>	<b>3 746 573</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+XI)</b>	<b>5 086 358</b>	<b>3 296 395</b>
<b>Bénéfice ou perte</b>	<b>182 407</b>	<b>450 178</b>
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	16 566	783
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôt, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres	31 979	34 713
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

- (a) A inscrire, le cas échéant, sur des lignes distinctes.  
(b) Stock final moins stock initial : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).  
(d) Y compris droits de douane.  
(e) Stock initial moins stock final : montant de la variation en moins entre parenthèses ou précédé du signe (-).  
(f) Y compris éventuellement dotations aux amortissements des charges à répartir.

**N.B.** Outre le résultat exceptionnel avant impôts que les sociétés de capitaux doivent faire ressortir, les entités ont la faculté de faire apparaître distinctement le résultat d'exploitation et le résultat financier. Le bénéfice ou la perte résulte alors de la somme algébrique des résultats courant et exceptionnel (3 + 4) et les charges IX et X.

FEDERATION FRANCAISE DE TIR A L'ARC

Annexe 2021



# ANNEXE

## **1.1 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES**

L'exercice 2021 a une durée de 12 mois du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Le total du bilan s'élève à 4.876.890 Euros.

Le total des charges s'élève à 5.086.358 Euros.

Le total des produits s'élève à 5.268.765 Euros.

Le compte de résultat fait apparaître un résultat bénéficiaire de 182.407 Euros.

Les comptes ont été arrêtés par le Comité Directeur du 16 février 2022.

L'objet social de la Fédération Française de Tir à l'Arc est principalement axé sur le développement et la pratique du tir à l'arc par l'intermédiaire des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et de ses Clubs. La FFTA est propriétaire de ses locaux, emploie du personnel salarié et dispose d'agents d'état détachés afin de pouvoir mettre en œuvre ses projets.

Les états financiers ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

↳ - de continuité de l'exploitation,

↳ - d'indépendance des exercices,

↳ - de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

↳ - de principe de prudence.

↳ - d'évaluation des éléments selon la méthode des coûts historiques.

Néanmoins, il est précisé que la Fédération passe directement en charge le matériel technique et sportif financé par les subventions du Ministère.

Afin que les produits constatés d'avance provenant des cotisations de 2€ transitent par la comptabilité analytique, ceux-ci sont passés par les comptes 658710 et 758710.

Ces dérogations aux prescriptions comptables, destinées à améliorer l'information financière sont donc sans incidence sur le résultat.

Il est également précisé, qu'à titre exceptionnel, les projets associatifs consommés en 2021 ont été imputés directement dans les fonds propres, sans passer par le résultat, ce dernier ayant été neutralisé par les comptes 791 « Transferts de charges ».

Il s'agit des consommations suivantes, dont le total s'élève à 111 830 € :

- PA Paris 2022 pour 24 675 €

- PA Equipement pour 25 000 €

- PA Relance pour 62 155 €

Le résultat est impacté du total de ces actions. Si les consommations de ces projets associatifs avaient transité par le résultat ce dernier aurait été de 70 577,39 €. Corrélativement les fonds propres auraient été augmentés du même montant soit 2 023 192 € au lieu de 1 911 362 €.

Il s'agit d'une dérogation aux prescriptions comptables, destinée initialement à mieux flécher le suivi de ces projets.

## **1.2 – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations financières à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire qui perdure depuis 2020, a eu les impacts suivants sur son activité relative à l'exercice 2021.

La pratique sportive de nos licenciés dans les clubs.

Les compétitions de la saison extérieure ont dû être annulées, et nos équipes de France ont connu une saison sportive perturbée.

L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée à Noisy le grand en visioconférence le 20 mars 2021 avec votes électroniques.

L'effectif de nos licenciés au 31/12/2021 est de 63.981 soit toujours en baisse de 8% par rapport au plus haut atteint le 31/12/2019.

La Fédération a instauré l'activité partielle pour une partie de son personnel et a bénéficié d'une allocation de 6.877€

Autres événements significatifs :

Le tournoi qualificatif aux jeux Olympiques de Tokyo et la troisième manche de la coupe du monde ont été organisés à Paris conjointement avec le Comité d'Organisation France Tir à l'Arc du 18 au 27 juin 2021 au stade Charléty.

Les bureaux de Rosny sous-bois ont été vendus le 01/09/2021.

Une réorganisation du service comptabilité a été engagée en fin d'année, avec la préparation de la mise en service, début 2022, de la dématérialisation des demandes de remboursements de frais et du traitement des factures fournisseurs.

Suite à notre contestation concernant le redressement URSSAF, le tribunal des affaires de sécurité sociale de Bobigny nous a donné raison. L'URSSAF qui avait fait appel ne s'est pas présenté à l'audience qui s'est tenue le 6 décembre 2021 et s'est donc désistée.

## **1.3 – AFFECTATION DU RESULTAT**

Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de 182.407€ :

Au compte de projet associatif « Paris 2024 » pour 100.000€

Au compte de projet associatif « Equipements » pour 80.000€

Au compte de report à nouveau pour 2.407€

## **1.4 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

La continuation de la crise sanitaire a perduré au delà de la clôture de l'exercice 2021 et laisse une incertitude dans l'exécution des projets à réaliser sur l'année 2022.

## **2 – NOTES SUR LE BILAN ACTIF**

### **2.1 – IMMOBILISATIONS**

Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS 2021**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE (c)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	172 596	0	0	172 596
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	304 648	0	159 101	145 546
Constructions	1 212 806	0	477 303	735 502
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations et agencements	352 765	0	72 289	280 476
Matériel de transport	19 485	0	0	19 485
Matériel de bureau et informatique	110 520	30 309	0	140 829
Mobilier	50 540	0	0	50 540
Installations techniques matériel et outillage	88 982	0	0	88 982
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts	11 042	0	0	11 042
Autres immobilisations financières	3 320	0	0	3 320
<b>TOTAL</b>	<b>2 326 704</b>	<b>30 309</b>	<b>708 693</b>	<b>1 648 320</b>

(a) A développer si nécessaire selon la nomenclature des postes du bilan. Lorsqu'il existe des frais d'établissement, ils font l'objet d'une ligne séparée.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)]

(c) La valeur brute à la clôture de l'exercice est la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

### **2.2 - AMORTISSEMENTS**

Pour les immobilisations acquises jusqu'en 2004, les taux correspondent aux durées d'usage et ils sont inchangés par rapport aux années précédentes, à savoir :

- ⌘ - 33,1/3 % pour les immobilisations incorporelles,
- ⌘ - 1,25 % pour la construction de Rosny sous-bois,
- ⌘ - 5 % pour l'installation électrique,
- ⌘ - 5 % pour la plomberie,
- ⌘ - 5 % pour l'huissierie,
- ⌘ - 5 % pour les installations,
- ⌘ - 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique,
- ⌘ - 10 % pour le mobilier et les installations techniques.

Pour les immobilisations acquises depuis 2005, les durées d'utilisation sont déterminées au cas par cas et les taux d'amortissement sont les suivants :

- ⌘ - de 33,1/3 % à 20 % pour les immobilisations incorporelles,
- ⌘ - 2,50 % pour la construction de Noisy le grand,
- ⌘ - de 5 % à 10 % pour l'électricité, plomberie, huissierie, chauffage, peinture, revêtement,
- ⌘ - de 5 % à 50 % pour les installations générales,
- ⌘ - 20 % pour le matériel de transport,
- ⌘ - de 15 % à 33,1/3 % pour le matériel de bureau et informatique.

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS 2021

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
RUBRIQUES (a)	AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS D'AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Logiciels	172 596	0	0	172 596
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Constructions	373 539	31 596	204 444	200 691
Constructions sur sol d'autrui	0	0	0	0
Installations et agencements	156 545	15 971	71 059	101 458
Matériel de transport	19 485	0	0	19 485
Matériel de bureau et informatique	94 130	13 316	0	107 445
Mobilier	32 851	5 054	0	37 905
Installations techniques matériel et outillage	79 157	5 969	0	85 127
Immobilisations en cours	0	0	0	0
<b>Immobilisations financières</b>				
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>928 304</b>	<b>71 907</b>	<b>275 503</b>	<b>724 707</b>

(a) A développer si nécessaire selon la même nomenclature que celle du tableau des immobilisations.

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Les amortissements cumulés à la fin de l'exercice sont égaux à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

### **2.3 - MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

DESIGNATION	MONTANT
Valeur au début de l'exercice	+ 14 362
Acquisitions	+ 0
Cessions, mise hors service, ou diminutions	- 0
Valeur en fin d'exercice	= 14 362

### **2.4 – ECHEANCES DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

DESIGNATION	MONTANT
Total des immobilisations financières	14 362
à moins d'un an	4 116
à plus d'un an	10 246

### **2.5 - LES STOCKS**

Un inventaire physique est réalisé à la date de clôture de l'exercice, celui-ci détaille la nature des articles du secteur lucratif et non lucratif.

Les produits achetés sont évalués en prix d'achat.

Les produits conçus sous l'égide de la Fédération et commercialisés à la boutique sont évalués à leur prix de revient.

La provision pour dépréciation des stocks à la fin de l'exercice est de 1.727€, ce montant figure dans le tableau de la note 3.4

## **2.6 – ETAT DES CREANCES**

### **ECHEANCES DES CREANCES AU 31/12/2021**

<b>Créances (a)</b>	<b>Montant brut</b>	<b>Liquidité de l'actif</b>	
		<b>Échéances à moins 1 an</b>	<b>Échéances à plus 1 an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts (1)	11 042	4 116	6 926
Autres immobilisations financières	3 320	0	3 320
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients douteux ou litigieux	0	0	0
Créances Clients et Comptes rattachés	29 201	29 201	0
Créances Clubs	97 363	97 363	0
Créance COFTA	113 000	113 000	0
Fournisseurs débiteurs	12 451	12 451	0
Fournisseurs avances et acomptes	19 742	19 742	0
TVA	1 409	1 409	0
Autres impôts	0	0	0
Divers	46 521	46 521	0
<b>TOTAL</b>	<b>334 049</b>	<b>323 803</b>	<b>10 246</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours

## **3 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF**

### **3.1 FONDS PROPRES**

Conformément à la validation de l'Assemblée Générale 2021 le résultat 2020 excédentaire de 450.178€ a été affecté au compte projet associatif « Paris 2024 » pour 100.000€, au compte projet associatif « Equipements » pour 100.000€, au compte projet associatif « Relance » pour 150.000€ et au compte de report à nouveau pour 100.178€.

Les reprises du projet associatif « Paris 2024 » de 24.675€, du projet associatif « Equipements » de 25.000€ et du projet associatif « Relance » de 62.155€ ont été effectuées en 2021.

**TABLEAU DES FONDS PROPRES 2021**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D	E
	FONDS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATIONS REPRISES DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	FONDS RESTANT EN FIN D'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise	332 678		0	0	332 678
Paris 2024	400 000		100 000	24 675	475 325
Equipements	100 000		100 000	25 000	175 000
Relance	0		150 000	62 155	87 845
Report à nouveau	557 929		100 178	0	658 107
Résultat de l'exercice	450 178	450 178			0
<b>TOTAL</b>	<b>1 840 785</b>	<b>450 178</b>	<b>450 178</b>	<b>111 830</b>	<b>1 728 954</b>

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes C (augmentations) et D (diminutions)].

(c) Le montant des fonds à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A - B + C - D = E).

### **3.2 - FONDS DEDIES**

Reprise du fond dédié de 216.333€ correspondant aux soldes des subventions de l'Agence Nationale du Sport non utilisés pour cause de crise sanitaire en 2020, respectivement affectés au développement et à la performance en 2021.

**TABLEAU DES FONDS DEDIES 2021**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b) RUBRIQUES (a)	A	B	C	D
	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	ENGAGEMENT A REALISER SUR NOUVELLES RESSOURCES AFFECTES	FONDS RESTANT A ENGAGER EN FIN D'EXERCICE
Subventions Agence Nationale du Sport	216 333	216 333	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>216 333</b>	<b>216 333</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des fonds à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).



### **3.3 - IDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

La provision pour les indemnités de fin de carrière est évaluée à 118.794€ le calcul a été effectué suivant la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Les paramètres retenus pour le calcul sont les suivants :

Taux d'actualisation : 0,98%

Revalorisation des salaires : les tables retenues profil 1%

Charges patronales : 45%

Contribution employeur : 50%

Les droits conventionnels : Sport

Mobilité des actifs : Turn-over faible

La probabilité de survie : INSEE 2015

Ventilation des départs à la retraite : Départ volontaire 100% Mise à la retraite par l'employeur 0%

Age de départ en retraite : 60-67 ans

La provision s'élevait à 153.415€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une reprise sur provision a donc été constatée pour 34.621€

### **3.4 – PROVISIONS**

**TABLEAU DES PROVISIONS 2021**

SITUATIONS ET MOUVEMENTS (b)	A	B	C	D
	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DOTATIONS DE L'EXERCICE	DIMINUTIONS REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA FIN DE L'EXERCICE (c)
<b>RUBRIQUES (a)</b>				
Provisions réglementées	0	0	0	0
Provisions pour risques	0	0	0	0
Provisions pour charges - IFC	153 415	0	34 621	118 794
Provisions pour charges - IRC	0	50 000	0	50 000
Provisions pour charges - Gros entretien	0	50 000	0	50 000
Provisions pour dépréciations - Stocks	1 787	0	60	1 727
<b>TOTAL</b>	<b>155 202</b>	<b>100 000</b>	<b>34 681</b>	<b>220 521</b>

(a) A développer si nécessaire (le cas échéant de mettre en évidence entre autres les provisions pour pensions et obligations similaires, les provisions pour impôts, les provisions pour renouvellement des immobilisations concédées...).

(b) Les entités subdivisent les colonnes pour autant que de besoin [cf. ci-dessous développement des colonnes B (augmentations) et C (diminutions)].

(c) Le montant des provisions à la fin de l'exercice est égal à la somme algébrique des colonnes précédentes (A + B - C = D).

### **3.5 – ETAT DES DETTES**

#### **ECHEANCES DES DETTES AU 31/12/2021**

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins 1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	0	0	0	0
Autres emprunts obligataires (2)	0	0	0	0
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	562 397	81 213	341 338	139 846
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)	0	0	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	158 783	158 783	0	0
Personnels et comptes rattachés	74 534	74 534	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	94 317	91 317	0	0
TVA	0	0	0	0
Dettes fiscales et sociales	19 406	19 406	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	1 866	1 866	0	0
Autres dettes (3)	27 297	27 297	0	0
Produits constatés d'avance	1 808 134	1 808 134	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 746 734</b>	<b>2 262 550</b>	<b>341 338</b>	<b>139 846</b>
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(3) Dont ... envers les associés (indication du poste concerné)				

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

### **4 – NOTES SUR LES COMPTES DE CHARGES**

#### **4.1 - CHARGES A PAYER**

Aucunes charges à payer constatées au 31/12/2021.

#### **4.2 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

Les charges pour un montant total de 49.068€ sont principalement constituées par des factures de frais de maintenance, des charges de copropriétés, des leasings, des primes d'assurances sur les licences 2022, et des frais engagés pour la saison sportive 2022 des équipes de France.

### **COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2021**

LIBELLE	MONTANT
Charges à payer	46 167
Charges constatées d'avance	49 068

### **4.3 - REMUNERATION DES TROIS PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

Les rémunérations totales pour l'année 2021 s'élèvent à 24.660€ brut.

## **5 – NOTES SUR LES COMPTES DE PRODUITS**

### **5.1 - PRODUITS A RECEVOIR**

Les produits pour 46.167€ correspondent aux soldes des subventions 2021 du Ministère des Sports concernant la coupe du monde pour 40.000€, du Comité National Olympique du Sport Français dédiée aux relations internationales pour 5.500€ et des aides du Ministère du Travail d'un contrat d'apprentissage pour 667€.

### **5.2 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Les produits regroupent les licences 2022 pour 1.321.673€, la partie des affiliations clubs 2022 pour 21.993€, les cotisations des clubs au calendrier extérieur 2022 pour 22.630€, la contribution aux événements internationaux pour 416.163€, d'insertions publicitaires de la MAIF et SANLIDA pour 17.696€, des adhésions d'INITIATIVE.FR et ERA au club des partenaires pour 7.950€.

### **COMPTES DE REGULARISATION AU 31/12/2021**

LIBELLE	MONTANT
Produits à recevoir	46 167
Produits constatés d'avance	1 808 134

### **5.3 - TRANSFERTS DE CHARGES**

Ils sont constitués essentiellement par les aides liées aux couts salariaux pour 2.096€, les pensions des pôles récupérées auprès des familles pour 142.903€, des tenues arbitres pour 15.001€, et de remboursements divers.

## **6 – AUTRES**

### **6.1 - PERSONNEL**

La FFTA compte un effectif de 18 salariés qui se répartissent en : 4 cadres, 12 employés administratifs, 1 conseiller technique fédéral, 1 assistant entraineur.

## CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE 2021

<b>BENEVOLAT</b>
Non quantifiable de manière fiable.
<b>PERSONNEL MIS A DISPOSITION PAR LE MINISTERE DES SPORTS</b>
Composé de :
5 Contrats Préparation Olympique (1 DTN, 1 Adjoint, 3 Entraîneurs)
3 Responsables Pôles France Relève.
7 Conseillers Techniques Nationaux.
9 Conseillers Techniques Régionaux.

### **6.2 - ENGAGEMENTS HORS BILAN**

Ils sont constitués par le privilège et cautionnement donnés pour l'obtention des prêts liés à l'acquisition et aux travaux des locaux de Noisy le grand.

#### **ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 31/12/2021**

<b>DESIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ECHEANCE</b>
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	138 000	05/05/2027
Cautionnement : Compagnie Européenne de cautionnement	330 000	10/10/2029
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>468 000</b>	